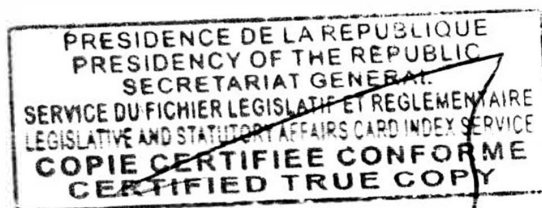


LOI N° 2021/010 DU 21 JUIN 2021

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021/002 DU  
26 MAI 2021 MODIFIANT ET COMPLETANT CERTAINES  
DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2020/018 DU 17 DECEMBRE 2020  
PORTANT LOI DE FINANCES DE LA REPUBLIQUE DU  
CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2021



*Le Parlement a délibéré et adopté, le Président  
de la République promulgue la loi dont la  
teneur suit :*

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 2021/002 du 26 mai 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021.

**ARTICLE 2.-** La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 21 JUIN 2021



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



*[Signature]*  
**PAUL BIYA**